

### Logement collectif

$\leq 100 \text{ m}^2$  de surface  
de plancher par  
logement :

$> 100 \text{ m}^2$  de surface  
de plancher par  
logement :

$10 \text{ €/m}^2 \times$   
nombres  
de logements

$1000 \text{ €} + 20 \text{ €/m}^2$   
en sus  $\times$  nombres  
de logements

Part  
fixe

$50 \text{ €} \times$  nombre  
de logements

Calcul surface  
plancher par  
logement

Nombre total de  
 $\text{m}^2$  / nombre de  
logements

#### Exemples :

▪ Immeuble collectif de  
 $190 \text{ m}^2$  pour  
2 logements :  
 $190/2 = 95 \text{ m}^2$  ;  
 $50 \times 2$  (nbrs logements)  
 $+ 10 \times 95 \times 2 =$   
 $2\ 000 \text{ €}$

▪ Immeuble collectif de  
 $600 \text{ m}^2$  pour  
4 logements :  
 $600/4 = 150 \text{ m}^2$  ;  
 $50 \times 4$  (nbrs logements) +  
 $(1\ 000 + 20 \times 50) \times 4 =$   
 $8\ 200 \text{ m}^2$

### Agrandissements, transformations ou réaménagement d'immeubles

#### Exemples d'une extension de $60 \text{ m}^2$ avec une maison existante de $110 \text{ m}^2$ :

▪ Calcul PFAC  
maison existante  
de  $110 \text{ m}^2$  :  
 $50 + 1000 + 20 \times 10$   
 $= 1\ 250 \text{ €}$

▪ Calcul PFAC  
surface plancher  
totale  $170 \text{ m}^2$  :  
 $50 + 1000 + 20 \times 70$   
 $= 2\ 450 \text{ €}$

▪ Coût de la  
PFAC :  
 $2450 - 1250 =$   
 $1\ 200 \text{ €}$

#### Coût PFAC

La PFAC de la  
surface plancher totale  
est déduite à la PFAC de la  
surface  
plancher  
préexistante

### RENSEIGNEMENT :

Pour les cas particuliers concernant les ZAC, les logements sociaux et les activités commerciales, vous pouvez contacter :

Clémence Campion  
Tel. 03 81 31 88 84  
amenagements\_neufs\_eau@agglomontbeliard.fr

**Pays Montbéliard Agglomération**  
8, Avenue des alliés  
25200 Montbéliard



SUIVEZ-NOUS  
[agglomontbeliard.fr](http://agglomontbeliard.fr)



# Le mode d'emploi de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif ( PFAC )



C'EST QUOI ?  
C'EST POUR QUI ?

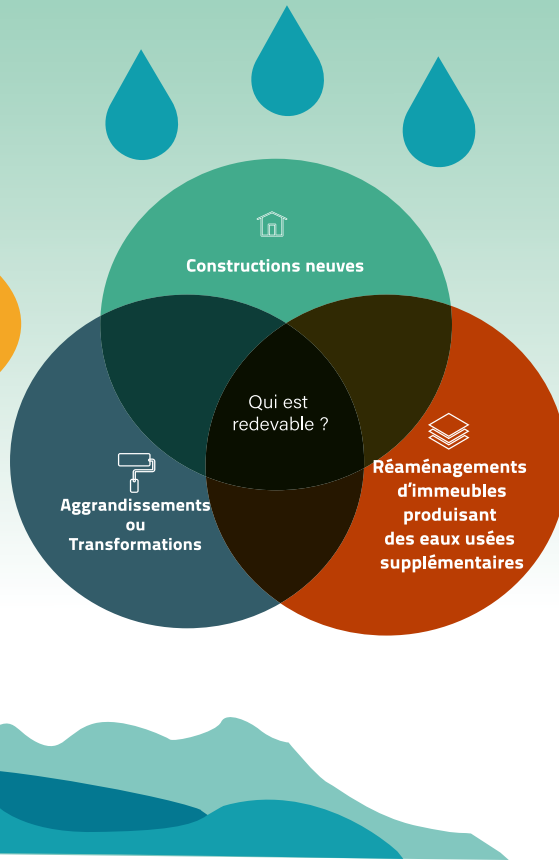


SUIVEZ-NOUS  
[agglomontbeliard.fr](http://agglomontbeliard.fr)



## Qui est concerné ?

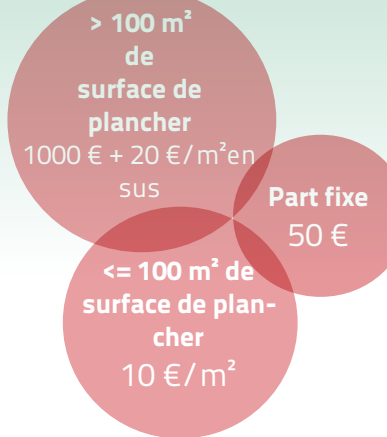
La PFAC est dûe par les propriétaires soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées pour les projets suivants :



## Comment est calculée la PFAC ?

Elle est calculée dès lors qu'il y a création d'une nouvelle surface de plancher de plus de 20 m<sup>2</sup>. Le calcul se réalise sur la base du nombre de m<sup>2</sup> de surface plancher créée ou réaménagée et en fonction du type de logement.

### Logement individuel



#### Exemples :

▪ Logement individuel de 90m<sup>2</sup> :  
 $50 + 10 \times 90 = 950 \text{ €}$

▪ Logement individuel de 140m<sup>2</sup> :  
 $50 + 1000 + 20 \times 40 = 1850 \text{ €}$

La PFAC est à distinguer de :

- La participation aux frais d'établissement du branchement qui correspond aux coûts réels des travaux de branchement pour la partie comprise entre les canalisations publiques et la limite de propriété privée.
- La taxe d'aménagement (TA), qui est une participation d'urbanisme.

## A quoi ça sert ?

Elle participe au financement de l'investissement et du développement du réseau et des équipements de traitement de collecte des eaux usées.

## Quand faut-il payer ?

Une facture sera envoyée au propriétaire lorsque les travaux de construction seront terminés et le bon raccordement de vos installations sanitaires contrôlé par PMA.

Le montant doit tenir compte de l'économie réalisée par les propriétaires en évitant soit une installation d'évacuation ou d'assainissement individuelle réglementaires (constructions nouvelles), soit la mise aux normes d'une telle installation (constructions anciennes).

Il ne pourra dépasser 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement individuel, s'élevant en moyenne à 12 000€ sur le territoire de PMA, déduction faite du coût moyen de la partie publique du branchement d'un montant moyen de 4 450 €.

La PFAC pour une habitation domestique de PMA est donc plafonnée à la somme de :  
 $(12\ 000 \text{ €} - 4\ 450 \text{ €}) \times 80\%$ , soit 6 040 €